



**RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC
D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS**

2016



Communauté de Communes Rhône Crussol
1278 rue Henri Dunant - BP 249
07502 GUILHERAND GRANGES CEDEX

GENERALITES

HISTORIQUE :

La Communauté de Communes Rhône Crussol a pris la compétence déchets (collecte et traitement) au 1er janvier 2011.

Avant cette date, il existait sur notre territoire plusieurs syndicats pour la gestion de la collecte des déchets :

- **Valence Major** : Cornas, Guilhaud Granges et Saint Peray
- **SMIEOM** : Alboussière, Boffres, Champis, Chateaubourg, Saint Romain de Lerps, Saint Sylvestre et Soyons
- **SITVOM Rhône Eyrieux** : Charmes sur Rhône, Saint Georges les Bains et Toulaud

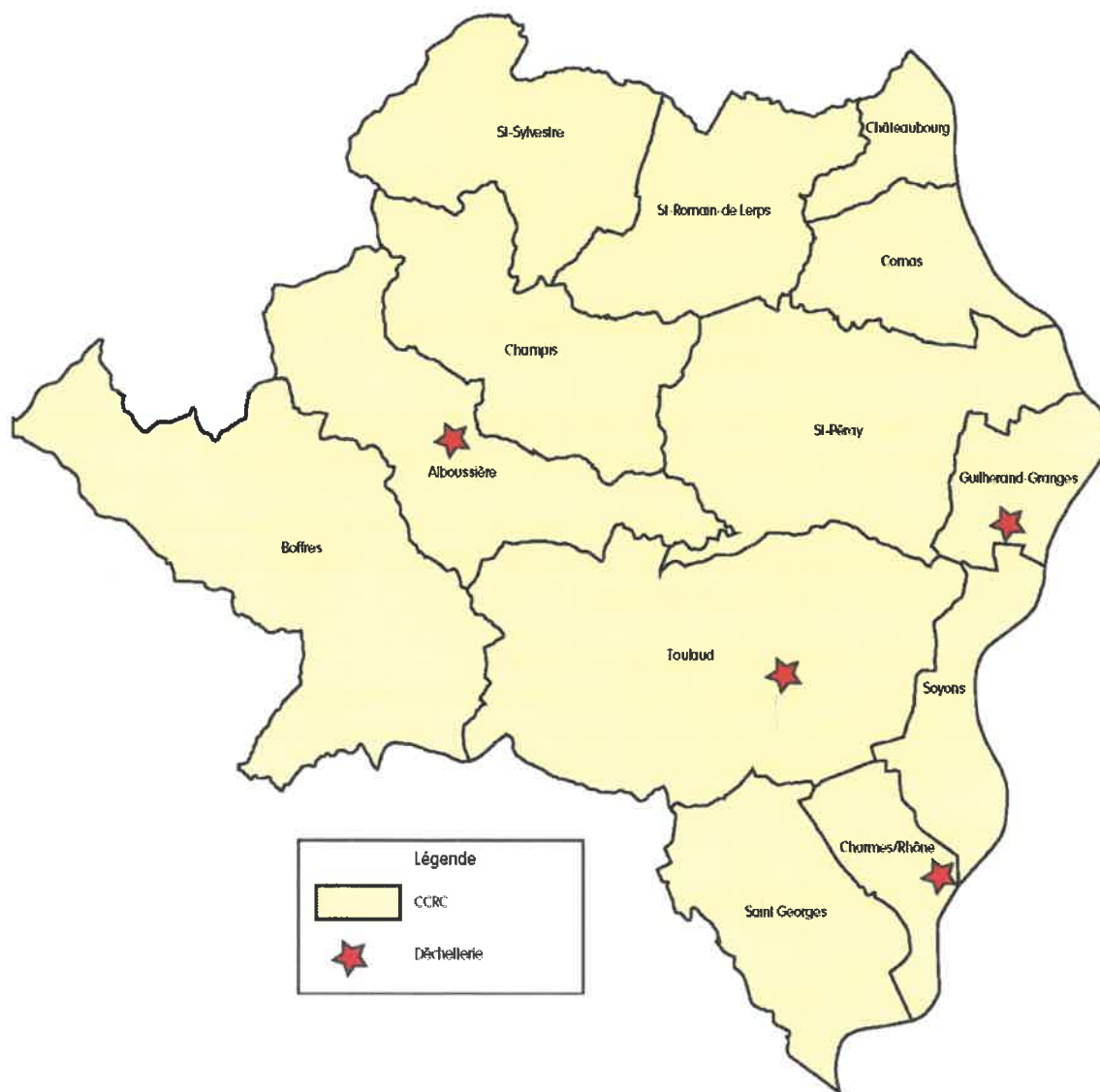
Ces derniers ont été dissous progressivement.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Service Gestion des Déchets est assuré par la CCRC avec une gestion uniforme :

- ✓ La collecte en prestation de service par la société PIZZORNO (marché CCRC),
- ✓ La gestion et l'exploitation des déchèteries en prestation de service par la société VEOLIA PROPLETE (marché CCRC).

Le traitement des déchets collectés est quant à lui assuré par le SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme) pour tout le territoire de la CCRC.

Le plan, ci-dessous, identifie le territoire CCRC du service déchets ainsi que le positionnement des déchèteries :



PRESENTATION GENERALE DU SERVICE :



La collecte :

La collecte 2016 des ordures ménagères (Résiduelles et Sélectives) a été assurée par la société PIZZORNO en prestation de service.

Ce marché de collecte des ordures ménagères est conclu jusqu'au 31/12/2017, renouvelable deux fois pour une durée à chaque fois de 12 mois, soit jusqu'au 31/12/2019.

PIZZORNO assure la prestation avec 21 personnes à la collecte proprement dite (conducteurs - équipiers) et 4 personnes en encadrement. Leur flotte de véhicules est composée de 10 camions (26 T, 19 T, 10 T, 3T5 et camion grue).

Les véhicules de PIZZORNO ont parcouru en 2016 :

- 109 524 km pour assurer la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr),
- 41 398 km pour assurer la collecte des ordures ménagères sélectives (CC - CP),
- 9 810 km pour assurer la collecte du verre (VR).

Les déchèteries :

La CCRC possède un réseau de **4 déchèteries** :

- **Alboussière,**
- **Charmes sur Rhône,**
- **Guilherand Granges,**
- **Toulaud.**

La gestion/exploitation, pour l'année 2016, de ces 4 déchèteries a été assurée par la société VEOLIA PROPLETE en prestation de service.

Ce marché de gestion et d'exploitation des déchèteries est conclu jusqu'au 31/12/2017, renouvelable deux fois pour une durée à chaque fois de 12 mois, soit jusqu'au 31/12/2019.

VEOLIA PROPLETE, dans le cadre de sa prestation, a fait réaliser, toutes déchèteries confondues, 1716 rotations de bennes avec un total de 71 650 km.

L'accès de ces déchèteries est réservé aux personnes domiciliées sur le territoire de la CCRC.

LES FAITS MARQUANTS EN 2016 :

Remplacement/ Ajout de 19 bacs 660 litres pour les OMr (Ordures Ménagères résiduelles).

Remplacement de 11 colonnes de 4 m³ pour les déchets recyclables (Corps creux, Corps plats et Verre).

Aménagement de 6 emplacements de bacs d'OMr (plateforme béton).

La répartition spatiale des colonnes de tri sur la commune de Soyons a été modifiée : de 2 emplacements nous sommes passés à 4 emplacements permettant une meilleur couverture.

Nettoyage de 530 bacs 660 litres OMr.

Livraison de 498 bacs corps creux et corps plats pour le porte à porte (Cornas, Guilherand Granges et Saint Peray).

Mise en œuvre des premières colonnes enterrées et semi-enterrées sur le territoire de la CCRC.

Etudes/Projets d'amélioration de la déchèterie de Toulaud.

Réalisation de travaux pour l'aménagement de la déchèterie d'Alboussière (mise en conformité de l'accès aux bennes et création d'un local gardien).

Mise en service de la vidéo-surveillance sur le site de la déchèterie de Charmes sur Rhône.

Ouvertures supplémentaires sur les déchèteries de Guilherand Granges (le mardi toute la journée) et de Charmes/Rhône (une ½ journée le lundi après-midi).

Mise en œuvre de compacteurs supplémentaires sur les déchèteries de Guilherand Granges et Charmes/Rhône.

Mise à jour de la base de données des cartes de déchèteries avec le démarrage du renouvellement des anciennes cartes Valence Major (336 cartes renouvelées en l'espace de 2,5 mois).

LES INDICATEURS TECHNIQUES

ORGANISATION DE LA COLLECTE :

Il existe deux modes de collecte :

- Collecte en PàP (Porte à Porte),
- Collecte en PAV (Point d'Apports Volontaires).

Les OMr :

La collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) en PàP concerne les communes de Charmes sur Rhône, Chateaubourg, Cornas, Guilhaud Granges, Saint Georges les Bains, Saint Peray, Soyons et Toulaud.

Les secteurs excentrés de ces communes sont collectés en PAV.

La collecte des OMr en PAV concerne les communes d'Alboussière, Boffres, Champis, St Romain de Lerps et St Sylvestre.

Sur l'ensemble du territoire de la CCRC, 544 bacs de 660 litres sont installés pour la collecte en PAV.

Les CC-CP :

La collecte des Corps Creux et Corps Plats (CC-CP : bouteilles plastiques, papiers/cartons) en PàP concerne les communes de Cornas, Guilhaud Granges et Saint Peray.

Les secteurs excentrés de ces communes sont collectés en PAV.

La collecte des CC-CP en PAV concerne toutes les autres communes.

Sur l'ensemble du territoire de la CCRC, 108 colonnes de 3-4 m³ sont installés pour la collecte en PAV.

Le VR :

Enfin, le verre (VR) n'est collecté qu'en PAV sur l'ensemble du territoire.

Sur l'ensemble du territoire de la CCRC, 107 colonnes de 3 m³ sont installés pour la collecte en PAV.

LES DECHETERIES :

Les 4 déchèteries de la CCRC permettent la collecte des déchets qui ne sont pas des ordures ménagères.

Les flux acceptés dans les déchèteries sont les suivants :

- Bois A (cagettes/palettes)
- Cartons
- Ferrailles et métaux non ferreux
- Déchets végétaux
- Gravats valorisables
- DDS (Déchets Diffus Spécifiques)
- Bouteille de gaz
- Amiante ciment liée (collecte ponctuelle)
- Huile minérale/végétal
- Radiographies
- Piles
- Batteries
- Cartouches d'encre
- Capsules Nespresso
- DEE (Déchets d'Equipements. Electriques et Electroniques)
- Polystyrène
- Déchets tout venant

ATTENTION : Tous les flux ne sont pas acceptés dans toutes les déchèteries. Cela s'explique par des différences de taille des sites, et donc d'espace disponible.

LE TRAITEMENT DES DECHETS :

Le traitement des déchets est effectué par le SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme).

Créé en 1992, il regroupe, en 2016, 17 structures intercommunales (communautés d'agglomération, communautés de communes et syndicats de collecte) du Nord et Centre Drôme Ardèche, soit 352 communes et 520 000 habitants. Le SYTRAD est ainsi au service de 69 % de la population drômoise et de 49 % de la population ardéchoise.

Le SYTRAD assure le traitement de nos déchets ménagers de deux façons :

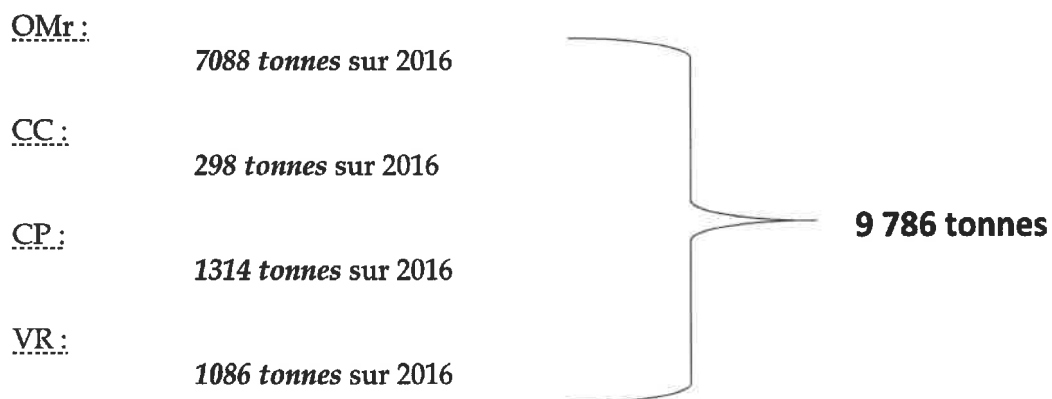
- Les OMr sur le site du CVO (Centre de Valorisation Organique) d'Etoile sur Rhône,
- Les CC-CP sur le site du CDT (Centre De Tri) de Portes les Valence,
- Le VR ne transite pas par le centre de tri. Il est directement transporté par les collecteurs vers la verrerie située à Lavilledieu en Ardèche qui en assure le recyclage.

Le CVO d'Etoile sur Rhône permet d'obtenir, à partir des OMr, du compost et du combustible en vue d'une valorisation énergétique.

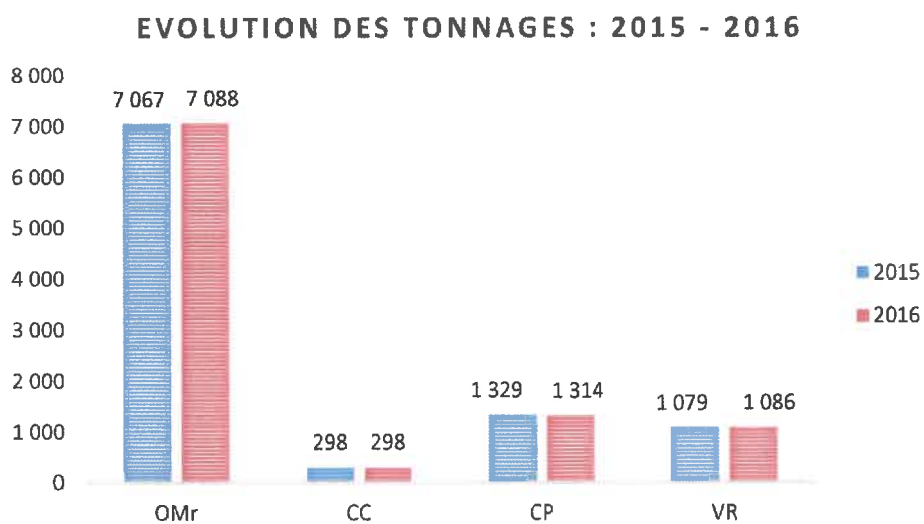
Le CDT de Portes les Valence permet de trier les différents matériaux qui sont ensuite envoyés dans des centres de recyclage.

Le SYTRAD réalise un rapport d'activité annuel qui est téléchargeable sur son site internet.

LES TONNAGES DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :



EVOLUTION DES TONNAGES 2015-2016 :



Les tonnages entre 2015 et 2016 sont constants.

RATIO A L'HABITANTS :

La population concernée sur la CCRC est de 32 873 habitants (population municipale au 1^{er} janvier 2016).

Le tableau, ci-dessous, donne les rendements par habitant des ordures ménagères collectées en 2016 :

POIDS DES ORDURES MENAGERES COLLECTEES (2016)		
FLUX	CCRC en tonne	Total habitant/an en kg
OMr	7 088	216
CC	298	9
CP	1 314	40
VR	1 086	33
TOTAL	9 786	298

Le tableau, ci-dessous, positionne la CCRC par rapport au SYTRAD et par rapport à l'échelon national :

POIDS DES ORDURES MENAGERES COLLECTEES			
FLUX	CCRC kg / habitant / an	SYTRAD kg / habitant / an	FRANCE kg / habitant / an
OMr	216	241	288
CC - CP	49	39	48
VR	33	31	29
TOTAL	298	311	365

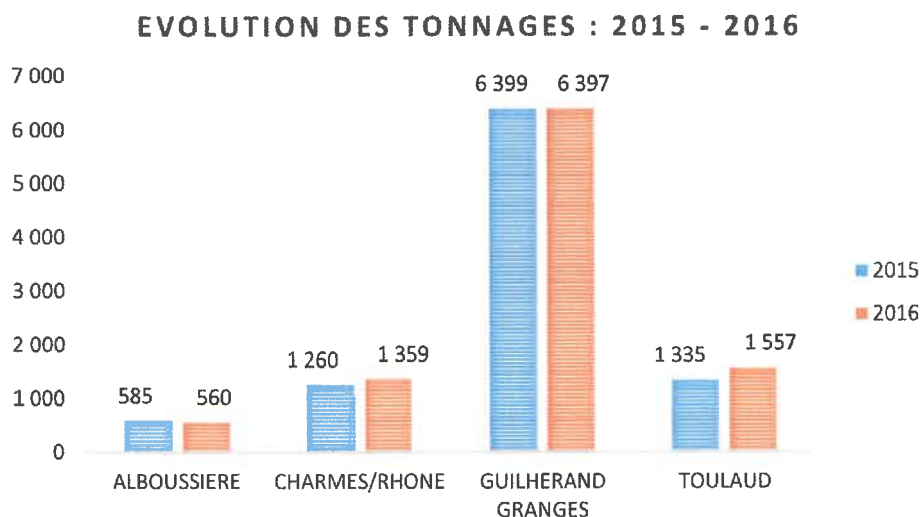
LES TONNAGES DES DECHETERIES :

FLUX	Tonnage annuel Alboussière	Tonnage annuel Charmes sur Rhône	Tonnage annuel Guilherand Granges	Tonnage annuel Toulaud	TOTAL des 4 déchèteries
Bois	-	-	88	-	88
Cartons	29	56	169	25	279
Encombrants	273	409	1 879	218	2 779
Déchets Verts	145	417	1 856	869	3 287
DDS	4	8	68	3	83
Ferraille	24	70	314	39	447
Gravats	65	353	1 791	382	2 591
Polystyrène	0,3	0,5	2,6	0,3	3,7
DEE	14,0	45	229	21,0	309
Pneu	6,0	-	-	-	6
TONNAGE TOTAL	560	1 359	6 397	1 557	9 873

Des dépôts sauvages de pneus ont été réalisés régulièrement sur le site de la déchèterie d'Alboussière. Les pneus est un flux non collecté.

Le tonnage total pour l'année 2016 est de 9 873 tonnes de déchets collectés en déchèterie.

EVOLUTION DES TONNAGES 2015-2016 :



L'association TREMPLIN réalise une collecte de type de « Ressourcerie » sur le site de déchèterie de Guilherand Granges. Une convention a été signée avec la CCRC. Cette collecte est assurée tous les vendredis de 10h à 12h et de 14h à 16h.

La Ressourcerie permet de revaloriser des objets encore utilisables.

Les tonnages détournés par revalorisation sont de 42 tonnes pour l'année 2016. Ils se décomposent de la manière suivante :

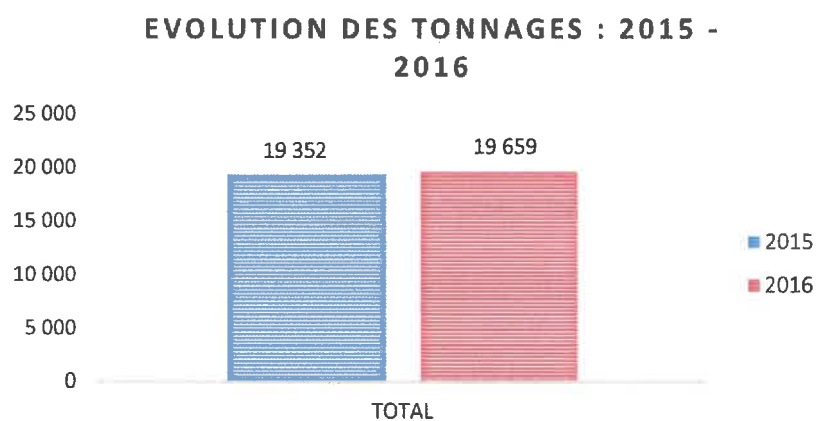
- Textile : 11,6 tonnes
- DEEE : 5,8 tonnes
- Mobilier : 11,2 tonnes
- Vaisselle : 4,4 tonnes
- Livres : 5,7 tonnes
- Divers (cycles, déco...) : 3,3 tonnes

TONNAGE TOTAL COLLECTE / DECHETERIES :

Le tonnage total, sur le territoire de la CCRC, comprenant la collecte des ordures ménagères et la collecte en déchèterie est de :

19 659 tonnes pour l'année 2016.

EVOLUTION DES TONNAGES 2015-2016 :



LES INDICATEURS FINANCIERS

A. LES COÛTS DE FONCTIONNEMENT

Les coûts de fonctionnement du service Déchets sont connus et peuvent être ventilés entre la collecte, les déchèteries et le traitement.

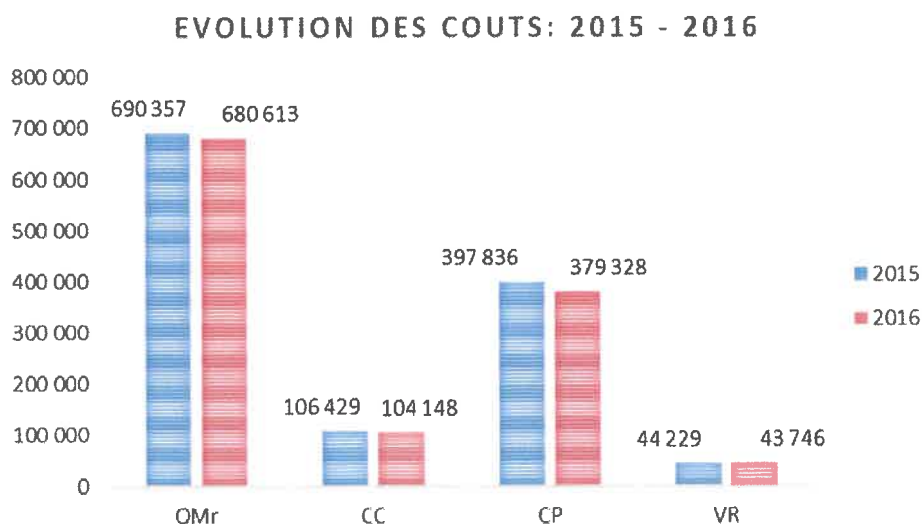
LES COÛTS DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

La collecte des ordures ménagères (OMr - CC - CP - VR), pour les 13 communes de la CCRC, a coûté 1 207 835 € HT. Soit 1 328 618 € TTC.

Le tableau, ci-dessous, donne les coûts de la collecte des ordures ménagères par habitants :

COÛTS DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES (2016)		
FLUX	CCRC en € HT	Total habitant/an en € HT
OMr	680 613	20,7
CC	104 148	3,2
CP	379 328	11,5
VR	43 746	1,3
TOTAL	1 207 835	37

EVOLUTION DES COÛTS 2015-2016 :



LES COÛTS DES DECHETERIES :

Déchèterie d'Alboussière :

Le coût d'exploitation (gardiennage, entretien, évacuation et traitement) 2016 de la déchèterie s'élève à **87 415 € HT**. Soit 96 156 € TTC.

Déchèterie de Charmes sur Rhône :

Le coût d'exploitation (gardiennage, entretien, évacuation et traitement) 2016 de la déchèterie s'élève à **164 311 € HT**. Soit 180 742 € TTC.

Déchèterie de Guilherand Granges :

Le coût d'exploitation (gardiennage, entretien, évacuation et traitement) 2016 de la déchèterie s'élève à **607 644 € HT**. Soit 668 408 € TTC.

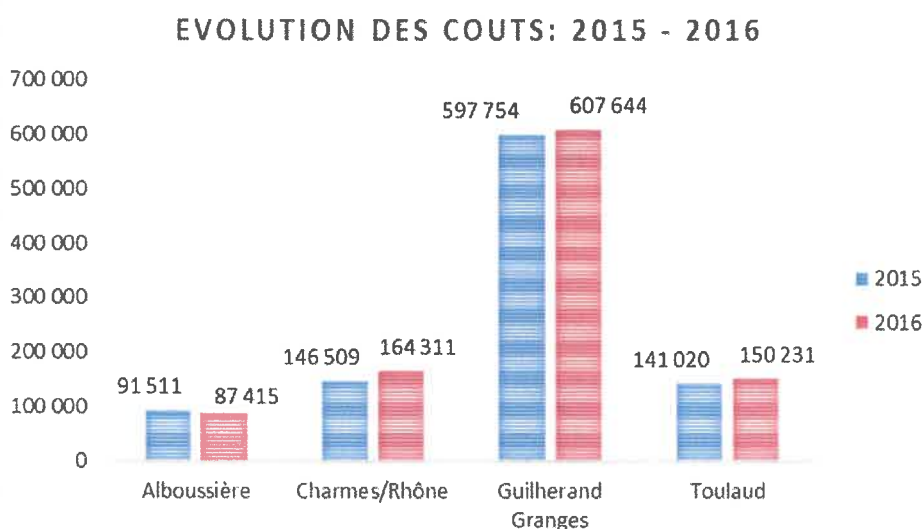
Déchèterie de Toulaud :

Le coût d'exploitation (gardiennage, entretien, évacuation et traitement) 2016 de la déchèterie s'élève à **150 231 € HT**. Soit 165 254 € TTC.

COÛTS DES DECHETERIES (2016)						
	Alboussière en € HT	Charmes sur Rhône en € HT	Guilherand Granges en € HT	Toulaud en € HT	Total en € HT	Total habitant/an en € HT
Coûts	87 415	164 311	607 644	150 231	1 009 601	30,7

Soit un total de 1 110 560 € TTC.

EVOLUTION DES COÛTS 2015-2016 :



LES COÛTS DU TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES :

Le coût de traitement des ordures ménagères sur le territoire de la CCRC, payé au SYTRAD, est de **1 471 583 € HT**. (Ce montant intègre le coût de la péréquation transport).

La grille tarifaire du SYTRAD s'appuie sur deux paramètres :

- La tonne d'OMr : 166,99 € HT / Tonne
- La population DGF : 7,71 € HT / habitant

COÛTS DE TRAITEMENT - SYTRAD (2016)		
	CCRC en € HT	Total habitant/an en € HT
Coûts	1 471 583	44,77

Soit un total de 1 618 741 € TTC.

EVOLUTION DES COÛTS 2015-2016 :

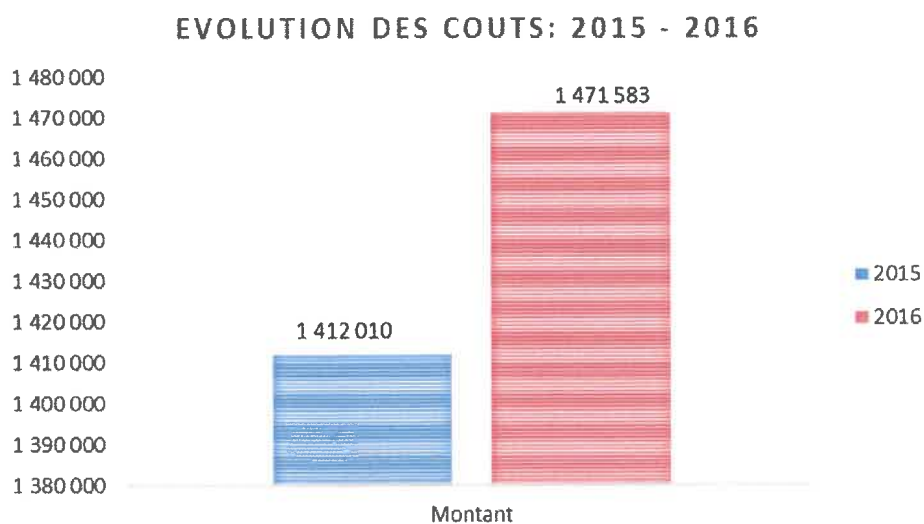


TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES PRESTATAIRES (2016)	COÛT ANNUEL € HT
Collecte (PIZZORNO)	1 207 835
SYTRAD (Traitement)	1 471 583
DECHETERIE GG	607 644
DECHETERIE ALB	87 415
DECHETERIE TOU	150 231
DECHETERIE CSR	164 311
TOTAL PRESTATAIRES	3 689 019

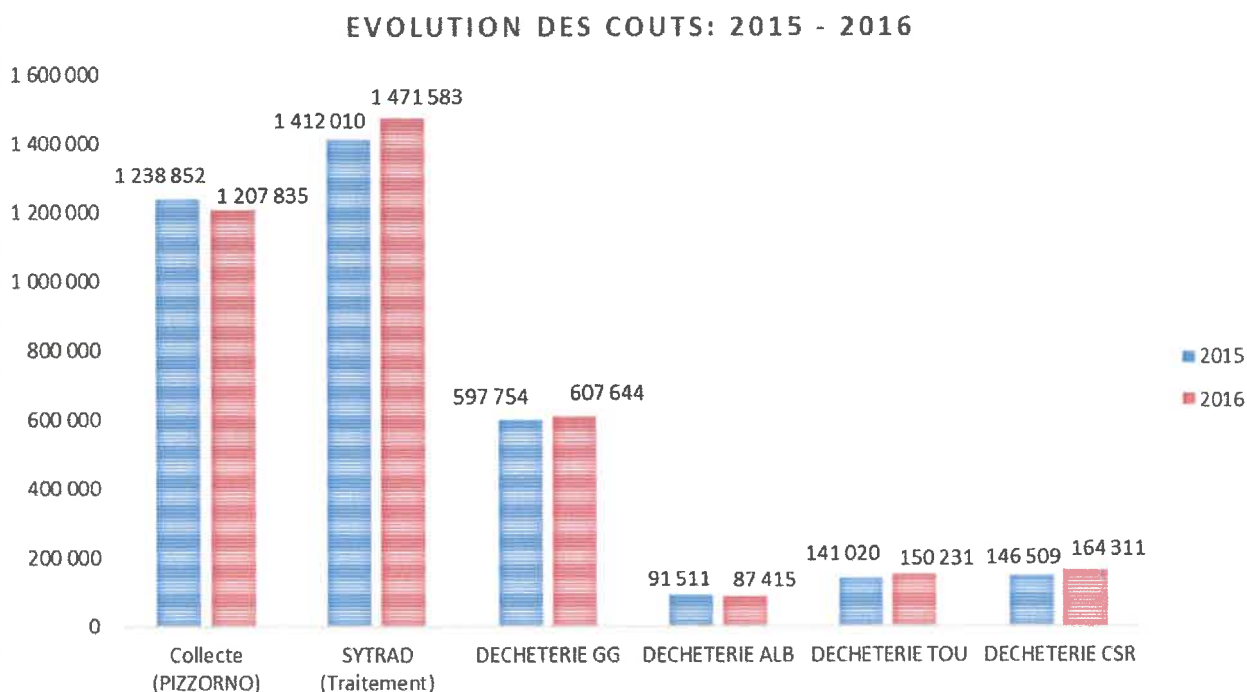
Soit un total de 4 057 921 € TTC.

Ce coût n'inclut pas les frais de personnels CCRC (techniciens, service comptabilité et secrétariat) qui est estimé à 112 000 € pour l'année 2016.

Ce coût n'inclut pas les frais de matériels (carburant véhicule, entretien véhicule, portables, petites fournitures...) et d'entretiens divers (Lavage des bacs / Colonnes) qui sont estimés à 10 300 € HT pour l'année 2016.

Le coût global annuel de l'élimination des déchets ménagers par habitant est de 115,93 € HT.

EVOLUTION DES COUTS 2015-2016 :



B. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement concernent :

- Achats de bacs, de colonnes
- Aménagements des aires des bacs / Colonnes
- Achat d'un conteneur sécurisé DEEE pour la déchèterie d'Alboussière
- Mise en œuvre d'une vidéo-surveillance à la déchèterie de Charmes sur Rhône
- Aménagements électriques sur les déchèteries pour mise en place de compacteurs
- Etudes/Maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement de la déchèterie de Toulaud
- Travaux d'aménagement (1^{ère} phase) de la déchèterie d'Alboussière
- ...

Les dépenses d'investissement représentent **198 397 € HT**. Soit **238 076 € TTC**.

COUT TOTAL DES DEPENSES : 4 009 716 € HT, soit 4 420 089 € TTC

C. LES RECETTES

Le financement du service Déchets de la CCRC est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Cette taxe est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

En 2016, la TEOM a représenté **3 675 758 €**.

D'autres recettes viennent s'ajouter à la TEOM :

- ✓ Vente de ferraille
- ✓ SYTRAD (vente de matériaux)
- ✓ Soutien éco-organismes (Eco-emballages, Eco-Systèmes, Eco-folio)
- ✓ Vente du verre
- ✓ Régie de recettes (Bons d'apport des professionnels, Cartes déchèteries perdues)

L'ensemble de ces recettes représente **619 102 €**.

Montant total des recettes 2016 : **4 294 860 € TTC**.

L'écart Recettes/Dépenses s'explique par une année de fort investissement.

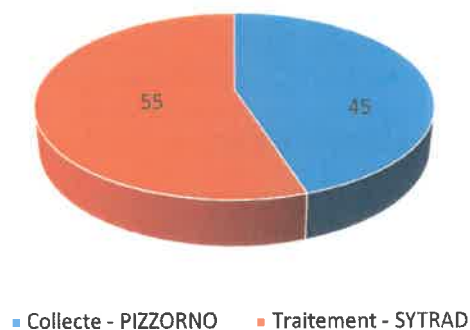
CONCLUSIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les 13 communes de la CCRC sont gérées de manière homogène pour la collecte et pour les déchèteries avec une connaissance des tonnages réelles et des coûts ventilés (Collecte, Déchèteries, Traitement) :

✓ Tonnage total (collecte OM + déchèteries) : 19 659 Tonnes

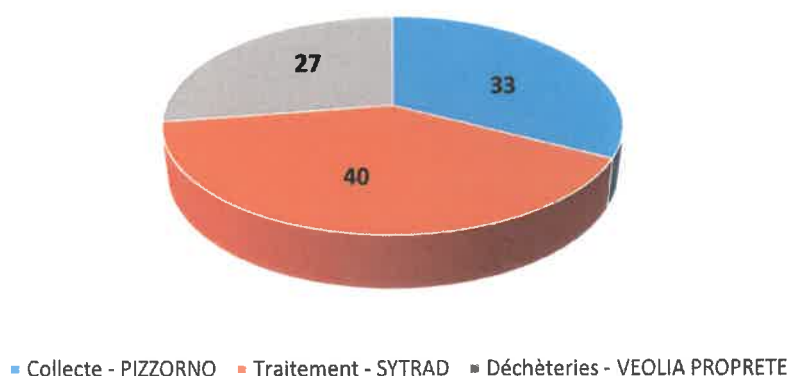
✓ Répartition en % des coûts (Collecte OM / Traitement OM) :

Répartition des coûts en %

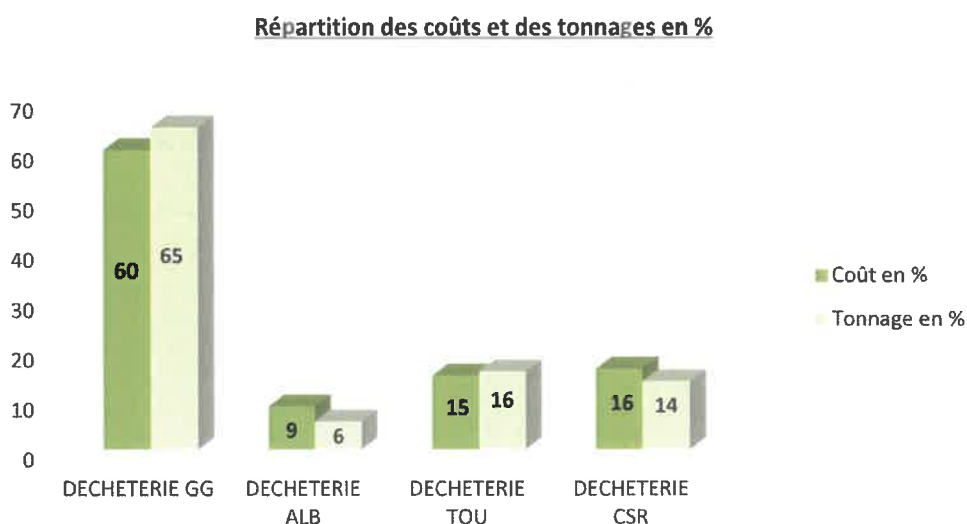


✓ Répartition en % des coûts (Déchèteries / Collecte OM / Traitement OM) :

Répartition des coûts en %



✓ Répartition en % des coûts/tonnages des déchèteries :



Avec une augmentation d'environ 1 % de la population de la CCRC, on observe que :

- Les tonnages (Ordures ménagères + Déchèteries) sont globalement constants entre 2015 et 2016.
- Le coût de collecte des ordures ménagères est resté constant entre 2015 et 2016.
- En revanche le coût des déchèteries a quant à lui augmenté. Cela s'explique par l'ouverture supplémentaire des déchèteries de Guilhaud Granges (ouverture le mardi toute la journée) et de Charmes sur Rhône (ouverture le lundi après-midi).
- Enfin, les coûts de traitement des ordures ménagères (SYTRAD) ont augmenté d'environ 60 000 €, soit 4,23 % d'augmentation.

Les obligations réglementaires imposent des évolutions dans les années à venir :

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV - 17 août 2015) fixe dans son titre IV de nouveaux objectifs ambitieux de prévention et de recyclage des déchets :

- Réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

- Avoir 65 % de valorisation des déchets ménagers pour 2025. Cela nécessite de capter les biodéchets et de les sortir de la poubelle résiduelle.
- Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage d'ici 2025 par rapport à 2010.
- Extension des consignes de tri d'ici 2022. Il s'agit de trier sans distinction tous les emballages plastiques.
Cela nécessitera une modernisation des équipements du centre de traitement.